

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PLEMY**

**Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de ST BRIEUC.  
Canton de PLAINTEL**

**Séance du 10 décembre 2015**

L'an deux mil quinze, le dix décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLEMY, régulièrement convoqué le deux décembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. HERVÉ Jean, le Maire.

**Présents :**

MOISAN Jacques	ORIAN Guylène	AIGU René	JEHAN Jean-Pierre
BROCHAIN Isabelle	DREZEN-LARGEAU Marielle	FREVILLE Jean-François	GOUEZEL Marie-Pierre
HERVE Nicole	LEFFONDRE Isabelle	LE GLATIN Dominique	MAHE Serge
MOISAN Catherine	POISSON Olivier	RAT Cédric	RICHARD Michel
TETU Eliane	TURMEL Stéphane		

**Absents excusés :** néant

**Nombre de membres en exercice :** 19      **Nombre présents :** 19

**Secrétaire :** MOISAN Catherine

<p><b>2015-12-1 : EVOLUTION DES PERIMETRES INTERCOMMUNAUX : AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE 9.1 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES</b></p>
--

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), documents de programmation destinés à servir de référence à l'évolution de la carte intercommunale de chaque département, pour le 1er janvier 2017.

Depuis fin 2014, les sept communautés de communes suivantes : Arguenon-Hunaudaye, Côte de Penthièvre, Pays de Moncontour, Pays de Matignon, Mené, Lamballe Communauté, Pays de Du Guesclin ; étudient la possibilité de fusionner et de créer un nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Ce projet mené par un comité de pilotage, a été réalisé en parallèle du SDCI, et est le fruit d'une volonté commune de construire un territoire cohérent caractérisé par sa diversité entre un potentiel urbain, un monde rural et un milieu littoral.

Dans le cadre de cette étude, un diagnostic territorial et une étude financière et fiscale ont été réalisés. Les travaux du comité de pilotage ont amené à la rédaction d'une charte communautaire fixant les fondements de la nouvelle coopération des communes au sein du nouveau périmètre intercommunal.

Par ailleurs, le Préfet des Côtes d'Armor a présenté son projet de SDCI à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 13 octobre 2015. Son projet, tenant compte des spécificités départementales au sein de la Bretagne, se veut ambitieux en diminuant le nombre d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de 30 à 9 dans le département. En effet, la loi NOTRe, en relevant le seuil

The first part of the document  
 discusses the importance of  
 maintaining accurate records  
 and the role of the  
 committee in this regard.  
 It also outlines the  
 procedures for handling  
 confidential information  
 and the responsibilities of  
 the staff involved.

The second part of the document  
 provides a detailed overview of  
 the current status of the  
 project and the progress made  
 to date. It includes a  
 summary of the key findings  
 and the recommendations  
 made by the committee.  
 The document also  
 identifies the areas where  
 further work is required  
 and the timeline for  
 completion.

The final part of the document  
 contains the conclusions and  
 recommendations of the  
 committee. It emphasizes the  
 need for continued  
 collaboration and  
 communication between  
 all parties involved.

The committee believes that  
 the information provided  
 in this document is  
 essential for the  
 successful completion of  
 the project. It is  
 recommended that the  
 findings and  
 recommendations be  
 shared with all  
 relevant stakeholders  
 and that appropriate  
 actions be taken to  
 address the issues  
 identified.

The committee members  
 are confident that the  
 project will be completed  
 on time and to the  
 satisfaction of all  
 parties involved.

minimal de population des EPCI à fiscalité propre de 5000 à 15 000 habitants, vise à réorganiser les intercommunalités à un seuil d'habitants correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent. Le Préfet propose les neuf intercommunalités suivantes :

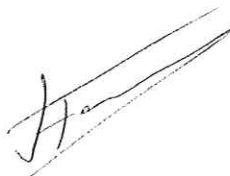
PROJET	COMMUNAUTES DE COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE 2015
PROJET N°1	CC Quintin Communauté - CC Centre Armor Puissance 4 - Saint Brieuc Agglomération - CC Sud Goëlo	149 247
PROJET N°2	CC Lanvollon Plouha - CC du Leff	30 677
PROJET N°3	Lamballe Communauté - CC Arguenon Hunaudaye - CC Pays de Moncontour - CC Pays de Du Guesclin - CC Côte de Penthièvre	70 819
PROJET N°4	CC Pays de Matignon - CC Plancoët Plélan	30 192
PROJET N°5	Dinan Communauté - CC Pays de Caulnes - CC Rance Frémur	61 627
PROJET N°6	Cidéral - CC Hardouinai Mené - CC Mené - communes de Mûr de Bretagne et Saint-Connec	52 079
PROJET N°7	Lannion Trégor Communauté - CC Haut Trégor - CC Presqu'île Lézardrieux	100 057
PROJET N°8	Paimpol Goëlo - CC Pontrieux Communauté - Guingamp communauté - CC Pays de Bégard - CC Belle Isle en Terre - CC Bourbriac	68 246
PROJET N°9	CC Kreiz Breizh - CC Callac Argoat	25 305

Le SDCI comporte aussi une partie visant à rationaliser les syndicats sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est compris dans un EPCI à fiscalité propre.

Après avoir présenté ce projet à la CDCI, le préfet demande aujourd'hui aux communes et EPCI de donner un avis sur ce schéma.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le SDCI des Côtes d'Armor et en particulier pour sa partie concernant notre collectivité.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,  
Le Maire, Jean HERVE




Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le 17/12/15  
et de la publication le 17/12/15  
Le Maire, Jean HERVE



